

CONDITIONS GÉNÉRALES D'INSCRIPTION (GENERAL CONDITIONS OF REGISTRATION)

1 - PROCÉDURE D'ADMISSION (ADMISSION PROCEDURE)

Pour intégrer l'un des programmes de l'ISPA, il faut tout d'abord envoyer le dossier de candidature correspondant au programme désiré dûment rempli, accompagné des différentes pièces jointes requises. Cette étape peut être réalisée par email (admissions@amiens-ispaspa.fr), via dossier postal ou sur place. Le dossier sera étudié afin de déterminer si le profil du candidat correspond à la formation choisie. Si c'est bien le cas, une **proposition de formation** sera envoyée à l'étudiant ou à son agent. L'étudiant devra alors **verser un acompte sur les frais de scolarité afin de valider son inscription** (voir 2-CONDITIONS FINANCIÈRES). **Dès réception, une attestation d'admission lui sera éditée.**

(To enter one of the ISPA programs, you must first send the duly completed application form corresponding to the program along with other required documents to ISPA. You can send the required documents by email (admissions@amiens-ispaspa.fr), by post, or you can bring them to ISPA. The documents will then be overviewed to determine whether the candidate profile is consistent with the chosen training. If it is, the student or his agent will be notified with a proposal of the advised program. The student will then have to pay a deposit as a part of tuition fees in order to validate his/her registration (see 2- FINANCIAL CONDITIONS). An admission certificate will be issued to him/her once the deposit is received by ISPA.)

Sous réserve d'obtenir un titre de séjour valable, le candidat sera ensuite convoqué pour son inscription administrative et son intégration dans la promotion. En aucun cas, l'ISPA ne peut être tenu pour responsable des difficultés d'obtention de visa ou de titre de séjour sur présentation d'une lettre d'admission dans l'un de ses programmes. *(Only when the candidate obtained a valid residence permit will he/she be called for administrative registration and his/her integration with other classmates. Under no circumstances can ISPA be held responsible for difficulties in obtaining a visa or residence permit caused by presenting the admission certification of one of its programs.)*

Une inscription est nominative, et ne peut donc pas être cédée à un autre étudiant. L'inscription à l'un de nos programmes implique également l'acceptation des présentes conditions générales d'inscription. *(Registration and enrolment is nominative and can not be transferred to another student. The student's registration for one of our programs also implies his/her acceptance of these general conditions of registration.)*

2 – CONDITIONS FINANCIÈRES (FINANCIAL CONDITIONS)

Il est demandé aux candidats de verser un acompte sur les frais de scolarité après acceptation de leur dossier. Le montant de cet acompte diffère en fonction du programme choisi *(Applicants are required to pay a deposit as a part of tuition fees once their application is accepted. The amount of this deposit differs depending on the program chosen):*

- Cours FLE :
 - 1 à 4 semaines (1 to 4 weeks) : 200€
 - 5 à 8 semaines : 400€
 - 9 à 12 semaines : 600€
 - 13 à 16 semaines : 800€
 - Plus de 17 semaines (more than 17 weeks) : 1000€
- Programmes propédeutiques (preparatory program) : au minimum 1000€ (at least 1000€)

En cas d'impossibilité de suivre la formation pour cause de *(The student is not able to join the program because of):*

- difficulté d'origine consulaire (refus de visa) reconnue et certifiée *(difficulty relating to the consulate (refusal of visa) ; the student must present the related documents to prove this difficulty) ;*
- maladie grave reconnue et certifiée *(serious health issue; the student must present the related medical documents)*

un remboursement partiel de l'acompte pourra être effectué, sur demande et présentation d'un justificatif, dans les 60 jours suivant le début effectif de la formation. Le montant de ce

remboursement sera automatiquement minoré des frais d'inscription d'un montant de 100€, non remboursables. *(A partial refund of the deposit may be made on request and presentation of documents justifying the probable cause of refund. This demand must be made within 60 days from the actual start of the program. A 100€ of the registration fee, which is non-refundable, will be automatically deducted from the total amount of refund.)*

Afin de suivre les cours dispensés par l'ISPA, il est nécessaire de régler la totalité des frais de scolarité mentionnés dans la notification de proposition de formation acceptée plus tôt, et des éventuels services supplémentaires souscrits. Des facilités de paiement permettant d'échelonner le règlement peuvent être accordées et doivent être négociées en amont de l'arrivée. Dans tous les cas, les modalités devront être fixées le jour de son inscription administrative, sans quoi l'étudiant n'obtiendra pas son certification de scolarité. *(In order to follow the courses provided by ISPA, it is necessary to pay all the tuition fees mentioned in the notification mail with the earlier accepted program and any additional subscribed services. We allow instalment but it must be negotiated before the student's arrival. To sum up, the payment method must be confirmed on the day of the students' administrative registration, otherwise the student will not get his/her academic certificate.)*

3 – ANNULATION - INTERRUPTION DES ÉTUDES (CANCELLATION - INTERRUPTION OF STUDIES)

Dans le cas d'une annulation d'inscription, le montant de l'acompte n'est pas remboursable. Quant aux frais de scolarité, ils ne peuvent être remboursés qu'en cas de maladie grave de l'étudiant dûment justifiée par un certificat médical (au pro-rata du nombre de semaines restantes). *(In the case of cancellation of registration, the deposit is not refundable. For tuition fees, they can only be refunded if the student has a serious health issue. This must be justified by a medical certificate (the tuition fees will be refunded in proportion to the number of weeks remaining.)*

4– CHANGEMENT DE PROGRAMME – MODIFICATIONS (CHANGE OF PROGRAM - MODIFICATIONS)

L'ISPA se réserve le droit de modifier, en cas de nécessité, les horaires, l'organisation des modules et le calendrier des cours, sous réserve d'en informer préalablement l'étudiant. *(ISPA reserves the right to modify, if necessary, the timetables, the organisation of the modules and the course schedule on the condition that students will be informed beforehand.)*

L'étudiant pourra exceptionnellement changer de programme de formation après son inscription sous plusieurs conditions et avec l'autorisation de la direction de l'école. Ce changement devra être motivé par un projet d'études cohérent. L'étudiant devra s'acquitter de la différence dans le cas où le montant des frais d'inscription serait supérieur à ceux réglés pour le programme dans lequel il était initialement inscrit. En aucun cas l'étudiant ne pourra être remboursé de la différence s'il s'inscrit dans un programme aux frais de scolarité inférieurs à ceux payés initialement. *(The student may change their program after registration under several conditions and with the authorisation of the school administration. This change should be motivated by a coherent study plan. The student will have to pay the difference if the amount of the enrolment fees is higher than those of the program in which he was initially registered. Under no circumstances will the student be reimbursed for the difference if he changes to a program with lower tuition fees than those paid initially.)*

5– ASSURANCE (INSURANCE)

Les assurances maladie, accident et responsabilité civile sont à la charge de l'étudiant. *(It is the student's responsibility to purchase the health, accident and civil liability insurance.)*

6 - ASSIDUITÉ (ATTENDANCE)

L'étudiant est tenu de suivre les cours avec assiduité. Dans le cas contraire, l'ISPA se réserve le droit de prendre les sanctions qui s'impose, allant jusqu'à l'exclusion. *(The student is required to be diligent in following the classes. Otherwise, ISPA reserves the right to sanction the students, the sanction may go up to school expulsion.)*

7 – EXCLUSION (SCHOOL EXPULSION)

En cas de manquement par l'étudiant au règlement intérieur de l'ISPA consultable à l'accueil et distribué en début d'année à l'étudiant, celle-ci se réserve le droit d'interrompre la formation de l'étudiant fautif. *(In the event that the student breaches ISPA's internal regulations, which can be read at reception and are distributed to the student at the beginning of the academic year, ISPA reserves the right to intervene and stop the student's program.)*

Le dépôt du dossier de candidature joint à cet imprimé vaut acceptation des présentes conditions générales d'inscription.
(To submit the application file which contains this document means you accept these general conditions of registration.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE ACCUEIL À L'AÉROPORT (GENERAL CONDITIONS OF THE AIRPORT PICK-UP SERVICE)

1 - SOUSCRIPTION AU SERVICE ACCUEIL À L'AÉROPORT (SUBSCRIPTION TO THE PICK-UP SERVICE AT THE AIRPORT)

L'ISPA propose un service accueil dans le but d'aider les étudiants à rejoindre leur lieu de formation. La souscription à ce service peut se faire au moment de la candidature et jusqu'à 1 semaine avant la date d'arrivée prévue. Aucun accueil ne pourra être assuré les jours fériés ou sur les périodes de fermeture de l'école. *(ISPA offers a welcome service in order to help students reach the school. This service can be subscribed when applying for ISPA programs or up to one week before the expected date of arrival. No reception service can be provided on public holidays or when the school is closed.)*

L'étudiant devra s'assurer que les informations concernant son vol (numéro, heure et terminal) soient transmises à l'ISPA au moins 1 semaine avant cette date, soit de lui-même, soit par le biais de son agence. Le transport se fera en voiture, mini-bus ou bus selon le nombre d'étudiants arrivant à la date choisie. *(The student must ensure that the information concerning his flight (number, time and terminal) is transmitted to ISPA at least one week before this date, either by himself/herself or through his/her agent. Transportation will be by car, mini-bus or bus depending on the number of students arriving on the chosen date.)*

2 - CONDITIONS FINANCIÈRES (FINANCIAL CONDITIONS)

Le service est facturé 200€, à régler le jour de l'inscription administrative. *(The service is billed at 200€. This is to be paid on the day of administrative registration.)*

3 - ANNULATION (CANCELLATION)

Si après avoir souscrit ce service, un étudiant change d'avis et ne souhaite plus en bénéficier, les frais engagés ne seront pas remboursables. *(If a student changes his mind and no longer wishes to purchase this service after subscribing to it, the costs incurred will not be refundable.)*

4 - PROCÉDURE DE RÉCLAMATION (PROCEDURE OF FILING A COMPLAINT)

Il est possible de formuler une réclamation ou une demande d'assistance

directement par mail à la personne en charge du service. Une permanence sur rendez-vous est également ouverte plusieurs jours de la semaine à l'ISPA. Les horaires sont affichés à l'accueil. L'ISPA s'engage à apporter une réponse dans les trois jours suivant le dépôt de la réclamation. Selon la gravité du problème, l'étudiant pourra être amené à s'entretenir avec la direction sur simple demande à l'administration. *(It is possible to file a complaint or a request for assistance directly by email to the person in charge of the service. The office for making appointments is also open every week for several days at ISPA. The open schedules can be viewed at the reception. ISPA will respond to the complaint within three days from receiving it. The student may have to meet with the management personnel upon request from the director depending on the seriousness of the problem.)*

La souscription au service accueil à partir du dépôt du dossier de candidature joint à cet imprimé vaut acceptation des présentes conditions générales.
(To subscribe to the welcome service from the submission of the application file which contains this document means you accept these general conditions.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (GENERAL CONDITIONS OF THE SERVICE OF ADMINISTRATIVE PROCEDURES)

1 - SOUSCRIPTION AU SERVICE DÉMARCHES ADMINISTRATIVES (SUBSCRIBE TO THE ADMINISTRATIVE PROCEDURES SERVICE)

L'ISPA propose un service dans le but d'aider les étudiants à accomplir les démarches administratives inhérentes à l'arrivée et à l'installation en France. Ce service comprend l'accompagnement et le suivi pour l'ouverture d'un compte en banque, la souscription des assurances santé et logement, la validation du titre de séjour auprès de l'OFII, la demande d'APL auprès de la CAF, la souscription d'un contrat de téléphonie / l'achat d'une carte SIM française. *(ISPA offers a service to help students complete the necessary administrative procedures in arriving and settling down in France. This service includes support and follow-up help for opening a bank account, purchasing a health and housing insurance, validating the residence permit with the OFII, applying for an APL with the CAF, the subscription of a phone plan/ the purchase of a French SIM card.)*

L'étudiant est tenu de respecter les heures et dates de rendez-vous convenus avec l'ISPA et de préparer en avance les documents demandés pour l'accomplissement de ces démarches. *(The student is required to respect the meeting times and dates agreed with ISPA and to prepare in advance the documents required for the completion of these procedures.)*

2 - CONDITIONS FINANCIÈRES (FINANCIAL CONDITION)

Le service est facturé 200€, à régler le jour de l'inscription administrative. *(The service is billed at 200€. This is to be paid on the day of administrative registration.)*

3 - ANNULATION (CANCELLATION)

Si après avoir souscrit ce service, un étudiant change d'avis et ne souhaite plus en bénéficier, les frais engagés ne seront pas remboursables. *(If a student changes his mind and no longer wishes to purchase this service after subscribing to it, the costs incurred will not be refundable.)*

4 - PROCÉDURE DE RÉCLAMATION (PROCEDURE OF FILING A COMPLAINT)

Il est possible de formuler une réclamation ou une demande d'assistance

directement par mail à la personne en charge du service. Une permanence sur rendez-vous est également ouverte plusieurs jours de la semaine à l'ISPA. Les horaires sont affichés à l'accueil. L'ISPA s'engage à apporter une réponse dans les trois jours suivant le dépôt de la réclamation. Selon la gravité du problème, l'étudiant pourra être amené à s'entretenir avec la direction sur simple demande à l'administration. *(It is possible to file a complaint or a request for assistance directly by email to the person in charge of the service. The office for making appointments is also open every week for several days at ISPA. The open schedules can be viewed at the reception. ISPA will respond to the complaint within three days from receiving it. The student may have to meet with the management personnel upon request from the director depending on the seriousness of the problem.)*

La souscription au service démarches administratives à partir du dépôt du dossier de candidature joint à cet imprimé vaut acceptation des présentes conditions générales. (To subscribe to the service of administrative procedures from the submission of the application file which contains this document means you accept these general conditions.)

CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE RÉSERVATION D'UN HÉBERGEMENT (GENERAL CONDITION OF ACCOMMODATION RESERVATION SERVICE)

1 - SOUSCRIPTION AU SERVICE RÉSERVATION D'UN HÉBERGEMENT (SUBSCRIPTION TO THE ACCOMMODATION RESERVATION SERVICE)

L'ISPA propose un service de réservation d'un hébergement dans le but d'aider les étudiants à réserver un logement meublé avant leur arrivée. *(ISPA offers an accommodation reservation service to help students book furnished accommodation before their arrival.)*

Les solutions de logement mises en place sont : logement en résidence universitaire du CROUS (en priorité pour les étudiants ayant réservé un séjour de 24 semaines et plus), en résidence privée, en appart'hôtel, en hôtel, ou chez un propriétaire privé. *(The accommodation options are: accommodation in a CROUS university residence (in priority for students who wishes to book a stay of 24 weeks or more), private residence, aparthotel, hotel or accommodation with private landlord.)*

Pour les étudiants n'ayant pas besoin de suivre une démarche consulaire, la solution d'hébergement pourra être choisie immédiatement à la souscription *(sous réserve de disponibilité)*. *(For students who do not need to go through a consular process, the accommodation can be chosen immediately upon subscription (subject to availability))*

Pour les étudiants ayant besoin de suivre une démarche consulaire (possibilité d'un séjour annulé par faute de visa), une liste de vœux par ordre de préférence sera établie à la souscription. L'attribution sera réalisée au moment de l'obtention du visa. L'ISPA réserve de manière annuelle un nombre de logements chez ses partenaires et ne peut garantir la disponibilité d'un seul type de logement, mais s'engage à faire de son mieux pour respecter l'ordre de choix. *(For students who need to go through a consular process (possibility of reservation being cancelled due to lack of visa), a wish list in order of preference will be made upon subscription. The preferred accommodation will be reserved once visa is obtained. ISPA reserves a number of accommodation with its partners annually and cannot guarantee the availability of any types of accommodation. But ISPA will do its best to respect the wish list and order of choice.)*

2 - CONDITIONS FINANCIÈRES (FINANCIAL CONDITIONS)

Le service est facturé 50€, à régler le jour de l'inscription administrative. Dans le cas où l'ISPA serait dans l'impossibilité de réserver un logement, cette somme serait intégralement remboursée. *(The service is billed 50€. This is to be paid on the day of administrative registration. In the event that ISPA is unable to book accommodation, this amount will be refunded in full.)*

Si la durée de séjour est inférieure à 12 semaines, l'étudiant s'engage à régler dès son arrivée les sommes dues au titre de son hébergement auprès du prestataire. *(If the length of stay is less than 12 weeks, the student agrees to pay the service provider upon arrival the sums due for his accommodation.)*

Si la durée de séjour est supérieure à 12 semaines, l'étudiant s'engage à souscrire en complément au **service Garantie et suivi hébergement** proposé par l'ISPA. *(If the length of stay is longer than 12 weeks, the student agrees to subscribe the Guarantee service and accommodation follow-up service offered by ISPA as a complement)*

3 - ANNULATION (CANCELLATION)

Si après avoir souscrit ce service, un étudiant changeait d'avis, il serait dans l'obligation de régler toutes les pénalités relatives à cette réservation. Si l'étudiant décidait de quitter son logement et ne respectait pas la durée du préavis, les frais inhérents seraient à sa charge, il en est de même en cas de dégradation. *(If the student changes his/her mind after subscribing to this service, they will be required to pay all penalties relating this reservation. If the student decides to leave this accommodation and does not respect the period of notice, the fixed costs will be his/ her responsibility. It is the same with any damage to the accommodation.)*

4 - ASSURANCE (INSURANCE)

Certaines solutions d'hébergement peuvent nécessiter la souscription d'une assurance. L'étudiant s'engage à effectuer les démarches nécessaires à sa souscription. S'il a souscrit au service accueil, l'ISPA peut l'accompagner pour les formalités. *(Some accommodation may require the student to purchase an insurance. The student agrees to take the necessary steps for this. If he/her has subscribed to the welcome service, ISPA will accompany him/her go through the formalities.)*

5 - PROCÉDURE DE RÉCLAMATION (PROCEDURE OF FILING A COMPLAINT)

Il est possible de formuler une réclamation ou une demande d'assistance directement par mail à la personne en charge du service et au pôle administratif. Une permanence sur rendez-vous est également ouverte plusieurs jours de la semaine à l'ISPA. Les horaires sont affichés à l'accueil. L'ISPA s'engage à apporter une réponse dans les trois jours suivant le dépôt de la réclamation. Selon la gravité du problème, l'étudiant pourra être amené à s'entretenir avec la direction. En cas de litige avec le bailleur, l'ISPA peut agir en tant que médiateur pour rechercher la solution la plus juste pour les deux parties, pour l'étudiant comme pour le bailleur. *(It is possible to file a complaint or a request for assistance directly by email to the person in charge of the service. The office for making appointments is also open every week for several days at ISPA. The open schedules can be viewed at the reception. ISPA will respond to the complaint within three days from receiving it. The student may have to meet with the management personnel upon request from the director depending on the seriousness of the problem. In the event of legal disputes with the lessor, ISPA can act as a mediator to find the fairest solution for both parties, for the student as well as for the lessor.)*

6 - CONDITIONS D'HÉBERGEMENT (ACCOMMODATION CONDITIONS)

Quelque soit le type de logement attribué à l'étudiant, celui-ci s'engage à respecter les termes du bail, notamment en ce qui concerne ces éléments *(No matter what type of accommodation is being allocated to the student, the latter ought to respect the terms of the lease, in particular with regard to these elements) :*

- maintien du logement en état de propreté et respect du matériel qu'il contient (*keeping the accommodation in a clean condition and respecting all objects in the household*) ;
- paiement régulier du loyer (*pay the rent in time*);
- respect du préavis en cas de départ avant la fin du contrat (*respect the rules of sending a letter of notice before the end date of contract when quitting the accommodation*) ;
- respect vis à vis du propriétaire, du personnel de la résidence et des éventuels colocataires (*respect the landlord, the staff of the residence and any co-tenants*);
- respect du règlement intérieur du logement (*respect the internal housing regulations*).

7 - NON RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES (NON-COMPLIANCE WITH THE GENERAL CONDITIONS)

Quelque soit le type de logement attribué à l'étudiant, celui-ci s'engage à respecter les règles définies par le bailleur et par le présent document. *(No matter what type of accommodation is being allocated to the student, he/she agrees to comply with the rules defined by the lessor and by this document.)*

La souscription au service hébergement à partir du dépôt du dossier de candidature joint à cet imprimé vaut acceptation des présentes conditions générales. (To subscribe to the service of accommodation reservation from the submission of the application file which contains this document means you accept these general conditions.)



CONDITIONS GÉNÉRALES DU SERVICE GARANTIE ET SUIVI HÉBERGEMENT (GENERAL CONDITIONS OF GUARANTEE SERVICE AND ACCOMMODATION FOLLOW-UP)

1 - SOUSCRIPTION AU SERVICE GARANTIE ET SUIVI HÉBERGEMENT (SUBSCRIPTION TO GUARANTEE SERVICE AND ACCOMMODATION FOLLOW-UP)

En complément du service réservation d'un hébergement, l'ISPA propose un service garantie suivi hébergement à destination des étudiants dont la durée de séjour excède 12 semaines. La souscription à ce service se fait au dépôt du dossier de candidature et permet une réservation longue durée chez les établissements partenaires de l'ISPA : résidence universitaire du CROUS (en priorité pour les étudiants ayant réservé un séjour de 24 semaines et plus), résidence privée, appart'hôtel, hôtel, ou chez un propriétaire privé. *(In addition to the accommodation reservation service, ISPA offers service of Guarantee and accommodation follow-up for students whose length of stay exceeds 12 weeks. You can subscribe to this service when you submit your application file and reserve a long-term stay at ISPA partner establishments: accommodation in a CROUS university residence (in priority for students who wishes to book a stay of 24 weeks or more), private residence, aparthotel, hotel or accommodation with private landlord.)*

En plus de la réservation, ce service comprend l'accompagnement pour la signature du bail et l'assistance en cas de litige avec le bailleur. *(In addition to the reservation, this service includes support for signing the lease and assistance in the event of a dispute with lessor.)*

2 - CONDITIONS FINANCIÈRES (FINANCIAL CONDITIONS)

Le service est facturé 300€, à régler le jour de l'inscription administrative. Dans le cas où l'ISPA serait dans l'impossibilité de réserver un logement, cette somme serait intégralement remboursée. *(The service is billed at 300€. This is to be paid on the day of administrative registration. In the event that ISPA is unable to book accommodation, this amount will be refunded in full.)*

3 - ANNULATION (CANCELLATION)

Si après avoir souscrit ce service, un étudiant changeait d'avis, il serait dans l'obligation de régler toutes les pénalités relatives à cette réservation. Si l'étudiant décidait de quitter son logement et ne respectait pas la durée du préavis, les frais inhérents seraient à sa charge, il en est de même en cas de dégradation. *(If the student changes their mind after subscribing to this service, they will be required to pay all penalties relating to this reservation. If the student decides to leave the accommodation and does not respect the period of notice, the fixed costs will be his/her responsibility. It is the same with any damage to the accommodation.)*

4 - ASSURANCE (INSURANCE)

Certaines solutions d'hébergement peuvent nécessiter la souscription d'une assurance. L'étudiant s'engage à effectuer les démarches nécessaires à sa souscription. S'il a souscrit au service accueil, l'ISPA peut l'accompagner pour les formalités. *(Some accommodation may require the student to purchase an insurance. The student agrees to take the necessary steps for this. If he/her has subscribed to the welcome service, ISPA will accompany him/her going through the formalities.)*

5 - PROCÉDURE DE RÉCLAMATION (PROCEDURE OF FILING A COMPLAINT)

Il est possible de formuler une réclamation ou une demande d'assistance directement par mail à la personne en charge du service et au pôle administratif. Une permanence sur rendez-vous est également ouverte plusieurs jours de la semaine à l'ISPA. Les horaires sont affichés à l'accueil. L'ISPA s'engage à apporter une réponse dans les trois jours suivant le dépôt de la réclamation. Selon la gravité du problème, l'étudiant pourra être amené à s'entretenir avec la direction. En cas de litige avec le bailleur, l'ISPA peut agir en tant que médiateur pour rechercher la solution la plus juste pour les deux parties, pour l'étudiant comme pour le bailleur. *(It is possible to file a complaint or a request for assistance directly by email to the person in charge of the service. The office for making appointments is also open every week for several days at ISPA. The open schedules can be viewed at the reception. ISPA will respond to the complaint within three days from receiving it. The student may have to meet with the management personnel upon request from the director depending on the seriousness of the problem. In the event of legal disputes with the lessor, ISPA can act as a mediator to find the fairest solution for both parties, for the student as well as for the lessor.)*

6 - CONDITIONS D'HÉBERGEMENT (ACCOMMODATION CONDITIONS)

Quelque soit le type de logement attribué à l'étudiant, celui-ci s'engage à respecter les termes du bail, notamment en ce qui concerne ces éléments *(No matter what type of accommodation is being allocated to the student, the latter ought to respect the terms of the lease, in particular with regard to these elements)* :

- maintien du logement en état de propreté et respect du matériel qu'il contient (*keeping the accommodation in a clean condition and respecting all objects in the household*) ;
- paiement régulier du loyer (*pay the rent in time*);
- respect du préavis en cas de départ avant la fin du contrat (*respect the rules of sending a letter of notice before the end date of contract when quitting the accommodation*) ;
- respect vis à vis du propriétaire, du personnel de la résidence et des éventuels colocataires (*respect the landlord, the staff of the residence and any co-tenants*);
- respect du règlement intérieur du logement (*respect the internal housing regulations*).

EN CAS DE LOGEMENT EN RÉSIDENCE DU CROUS (CASE OF ACCOMMODATION IN A CROUS RESIDENCE)

L'ISPA a signé une convention avec le Centre Régional des Oeuvres Universitaires et Scolaires (le CROUS) d'Amiens Picardie. Cet accord permet aux étudiants de l'ISPA ayant souscrit le service hébergement de louer une chambre individuelle avec internet dans une

des résidences du CROUS, sous réserve de logements disponibles. *(ISPA has signed an agreement with the Regional Center for University and School Works (CROUS) in Amiens Picardie. This agreement allows ISPA students who have subscribed to the accommodation service to rent a single room with internet in one of the CROUS residences. This is subject to availability of accommodation.)*

1) Respect du règlement intérieur de la résidence *(Respect the internal regulations of the residence)*

Les étudiants de l'ISPA ayant souscrit le service hébergement sont, comme tous les locataires du CROUS, soumis au règlement intérieur des cités universitaires du CROUS. **L'étudiant doit impérativement prendre connaissance du règlement intérieur téléchargeable sur www.crous-amiens.fr et en accepter les conditions.** *(ISPA students who have subscribed to the accommodation service are, like all CROUS tenants, subject to the internal regulations of the CROUS university residences. The student must read the internal regulations which can be downloaded from www.crous-amiens.fr and accept their conditions.)*

2) Paiement du loyer (Payment of the rent)

Le loyer doit être payé avant le 10 du mois. L'étudiant s'engage à verser chaque mensualité avant cette date. *(The rent must be paid before the 10th of every month. The student agrees to pay the rent monthly before this date.)*

3) Respect des locaux et du matériel *(Respect for premises and equipment)*

Conformément au règlement intérieur des résidences, l'étudiant s'engage à prendre soin du logement et à respecter les locaux de la résidence. Il est responsable de la propreté et de l'hygiène de sa chambre et du matériel qu'il contient. *(In accordance with the internal regulations of the residences, the student agrees to take care of the accommodation and to respect the premises of the residence. He is responsible for the cleanliness and hygiene of his room and the equipment it contains.)*

Des sanctions en cas de manque d'entretien évident pourront être prises et appliquées par le directeur de la résidence. L'étudiant s'engage à respecter également la propreté des lieux communs, notamment dans les cuisines. *(Sanctions can be applied to the student by the director of the residence in the event of an obvious lack of maintenance. The student also agrees to respect the cleanliness of common areas, especially the kitchens.)*

4) Départ du logement *(Quit the accommodation)*

Le départ se fait à la date de départ prévue indiquée sur l'engagement d'occupation. L'étudiant doit se renseigner auprès de sa résidence d'accueil pour prolonger son séjour en résidence. *(The departure is on the scheduled date indicated on the occupancy commitment. The student must check with his/ her host residence if he/she wishes to extend his/her stay in residence.)*

Si l'étudiant veut quitter le logement avant la date de départ prévue, il doit déposer un préavis d'un mois minimum au secrétariat de sa résidence. Il doit alors verser les loyers jusqu'à la fin du préavis. Si l'étudiant ne respecte pas le délai de préavis d'un mois, celui-ci lui sera facturé. *(If the student wishes to leave the accommodation before the scheduled departure date, he/she must give at least one month's notice to the secretariat of his/her CROUS residence. He/ She must then pay the rent until the end of the notice. If the student does not respect the one-month notice period, he/she will continue to be billed.)*

Un état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie du logement. Une attention toute particulière est apportée à la propreté des lieux. Le logement doit être rendu parfaitement nettoyé et prêt à être habité par le locataire suivant. Toute dégradation, de quelque nature que ce soit, est facturée à l'étudiant. Les tarifs applicables aux remplacements et aux réparations en cas de dégradations sont consultables dans le règlement intérieur des cités universitaires du CROUS. ***(A accommodation condition check is made upon moving in and moving out of the accommodation. Particular attention is paid to the cleanliness of the premises. The accommodation must be perfectly cleaned and ready to be inhabited by the next tenant. Damage to the accommodation of any kind is billed to the student. The rate applicable to replacements and repairs in the event of damage can be found in the internal regulations of the CROUS university residences.)***

La clé du logement est à rendre le jour de l'état des lieux. L'étudiant ne peut en aucun cas partir sans avoir fait l'état des lieux et rendu sa clé. *(The key to the*

accommodation is to be handed out/returned on the day of accommodation condition check. Under no circumstances can the student leave without having made an accommodation condition check and returning his/her key.)

EN CAS DE LOGEMENT DANS LE PRIVÉ (CASE OF PRIVATE ACCOMMODATION)

Dans le cadre du service hébergement, l'ISPA met en relation les étudiants avec des bailleurs privés proposant des logements meublés répondant aux normes de décence. Il peut s'agir de résidences étudiantes, de services ou de propriétaires privés. L'ISPA tient le rôle d'intermédiaire. *(As part of the accommodation service, ISPA help the students to find private lessors who offers furnished accommodation that meets decency standards. These can be student residences, student services and individual landlords. ISPA acts as an intermediary.)*

1) Respect des locaux et de l'hygiène *(Respect for premises and hygiene)*

L'étudiant s'engage à prendre soin du logement. Il est responsable de la propreté et de l'hygiène de du logement et du matériel qu'il contient. *(The student agrees to take care of the accommodation. He/She is responsible for the cleanliness and hygiene of the accommodation and the equipment it contains.)*

Conformément à la législation en vigueur, le locataire est responsable des dommages causés par lui mais aussi par les personnes qui: *(In accordance with the actual legislation, the tenant is responsible for the damage caused by him/her but also by the people who:)*

- résident habituellement avec lui dans le logement *(usually reside with the tenant in the accommodation),*

- qui interviennent ponctuellement dans le logement (par exemple, le professionnel mandaté par le locataire qui intervient pour faire des réparations) *(who steps in the accommodation occasionally (for example, the professional personnel appointed by the tenant who repairs household appliances)) ,*

- ou de ses sous-locataires *(or its sub-tenants).*

2) Départ *(Quit the accommodation)*

Si l'étudiant veut quitter le logement avant la date de départ prévue, il doit déposer un préavis d'un mois minimum auprès de son bailleur pour un logement meublé et de trois mois pour un logement non meublé. Il doit alors verser les loyers jusqu'à la fin du préavis.

Un état des lieux est établi à l'entrée et à la sortie du logement. Une attention toute particulière est apportée à la propreté des lieux. Le logement doit être rendu parfaitement nettoyé et prêt à être habité par le locataire suivant. Toute dégradation, de quelque nature que ce soit, est facturée à l'étudiant. Les tarifs applicables aux remplacements et aux réparations en cas de dégradations sont définies par le propriétaire. *(If the student wishes to leave the accommodation before the scheduled departure date, he/she must give at least one month's notice to the lessor for furnished accommodation and three months for unfurnished accommodation. He/She must then pay the rent until the end of the notice. A accommodation condition check is made upon moving in and moving out of the accommodation. Particular attention is paid to the cleanliness of the premises. The accommodation must be perfectly cleaned and ready to be inhabited by the next tenant. Damage to the accommodation of any kind is billed to the student. The rates applicable to replacements and repairs in the event of damage are defined by the lessor.)*

7 - NON RESPECT DES CONDITIONS GÉNÉRALES (NON-COMPLIANCE WITH GENERAL CONDITIONS)

Quelque soit le type de logement attribué à l'étudiant, celui-ci s'engage à respecter les règles définies par le bailleur et par le présent document. En cas de non respect de celles-ci, la responsabilité de l'ISPA ne pourra être engagée et l'étudiant ne pourra plus bénéficier des avantages initialement apportés par le service. *(No matter what type of accommodation allocated to the students, he/she agrees to comply with the rules defined by the lessor and by this document. In the event of non-compliance with these, ISPA cannot be held liable and the student will no longer be able to benefit from the advantages initially provided by the accommodation service.)*

La souscription au service hébergement à partir du dépôt du dossier de candidature joint à cet imprimé vaut acceptation des présentes conditions générales. (To subscribe to the service of accommodation reservation from the submission of the application file which contains this document means you accept these general conditions.)